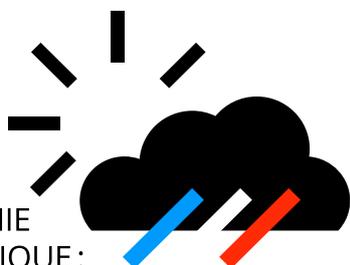


ÉCONOMIE
ET POLITIQUE:
**L'IMPORTANCE DES
CHOIX ÉLECTORAUX**



L'urgente réforme des retraites

La montée
en puissance
de la Chine

Pour une
démographie
efficace

Un monde
menacé par
le réchauffement
climatique

Coup de
projecteur sur
la compétition
France / Allemagne

La zone euro
face aux autres pays
développés

Envolée des
inégalités : gros dégâts
sur les contrats sociaux

Appauvrissement
des états,
enrichissement des
actionnaires

L'indispensable
rentabilité des entreprises
exportatrices

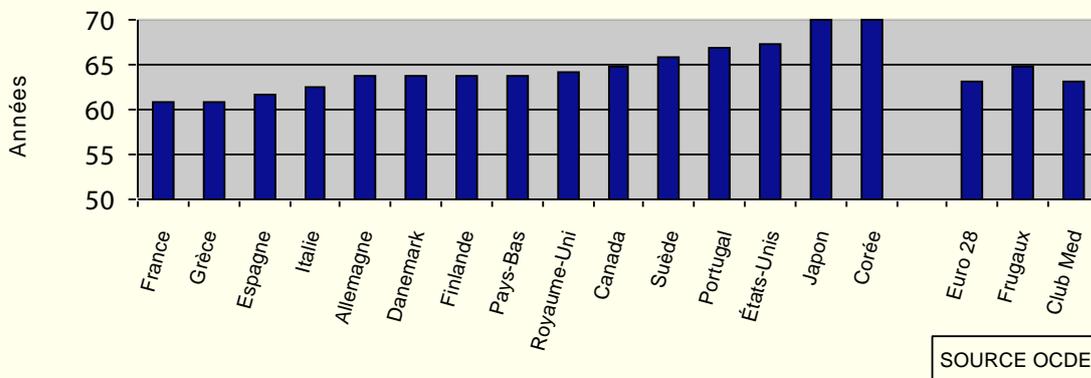
L'urgente
réforme des services
publics

Fondamentaux
de la guerre économique
et monétaire

DES SYSTÈMES « HORS NORMES INTERNATIONALES »

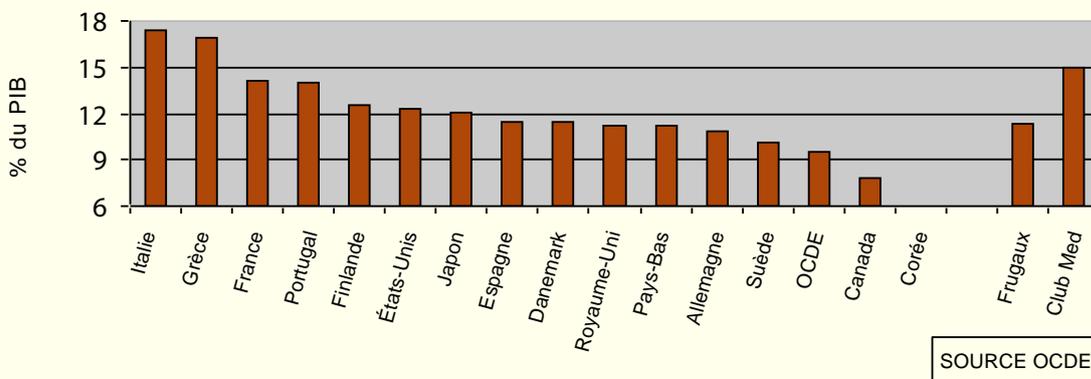
La France est la championne de l'âge moyen de départ à la retraite le plus bas, donc de la durée de la retraite, devant la Grèce, l'Espagne et l'Italie. L'Allemagne est en cinquième position, le Danemark en sixième, et la Suède en dixième. Les retraités des quatre « pays frugaux », il vaudrait mieux dire vertueux, qui répugnent à payer pour que les retraités du « Club Méditerranée » conservent leurs privilèges, partent en moyenne à 64,3 ans.

ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE EN 2018



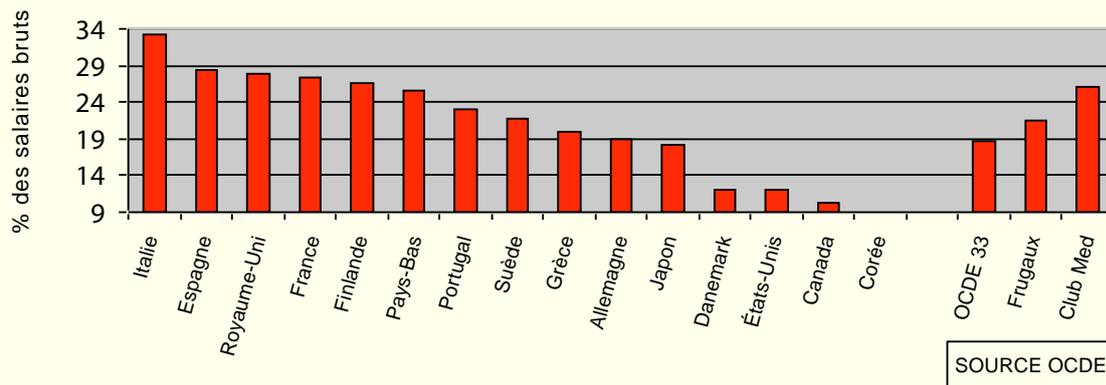
Italie, Grèce, France et Portugal – fâcheux voisinage – sont les champions du prélèvement des retraités sur la richesse nationale ; les retraités allemands, suédois et coréens sont les champions de la frugalité.

DÉPENSES DE RETRAITES EN 2018



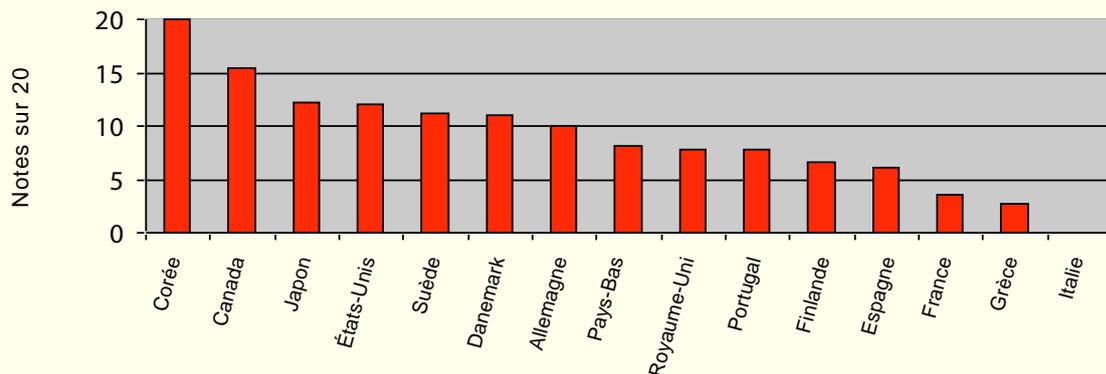
Les travailleurs de l'économie marchande privée contribuent, en France, à ces cadeaux, en versant des cotisations de 27 % de leurs salaires bruts. En Allemagne 19 %, et aux USA 12 %. La sur-cotisation par rapport à l'Allemagne représente 3,4 % du PIB français.

COTISATIONS RETRAITES VERSÉES PAR LES ACTIFS EN 2018



En combinant ces indicateurs, on mesure la soutenabilité des systèmes de retraite. L'Allemagne est le dernier pays à obtenir la moyenne. Avec une note de 3/20, la France est dangereusement proche des pays « cigales » de l'Europe du sud.

SOUTENABILITÉ DU SYSTÈME DE RETRAITE



DES INÉGALITÉS SCANDALEUSES

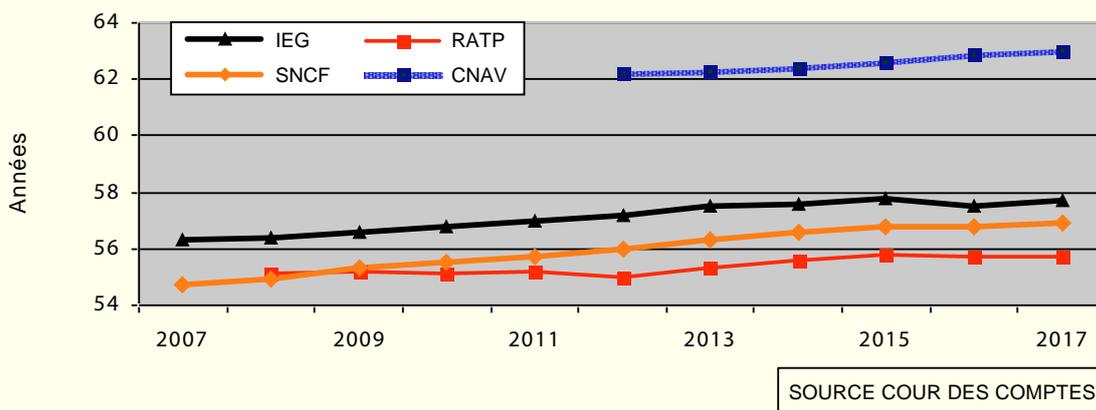
Pour ralentir l'envolée des dépenses de retraites, tous les gouvernements, de droite comme de gauche, ont commencé à recourir, depuis le début des années 2010, à des mesures dites « paramétriques » retardant l'âge de départ et réduisant les ajustements annuels (sous-indexation).

D'après la cour des comptes, les adhérents de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) partaient à la retraite à 62,2 ans en 2012, à 63 ans en 2017. Les adhérents des régimes spéciaux (industries électriques et gazière, RATP et SNCF) partaient à la retraite à 56 ans en 2012, à 56,8 ans en 2017. Les fonctionnaires (État, Territoriale et hospitalière) partaient à la retraite à 59,4 ans en 2012, à 60,7 ans en 2017.

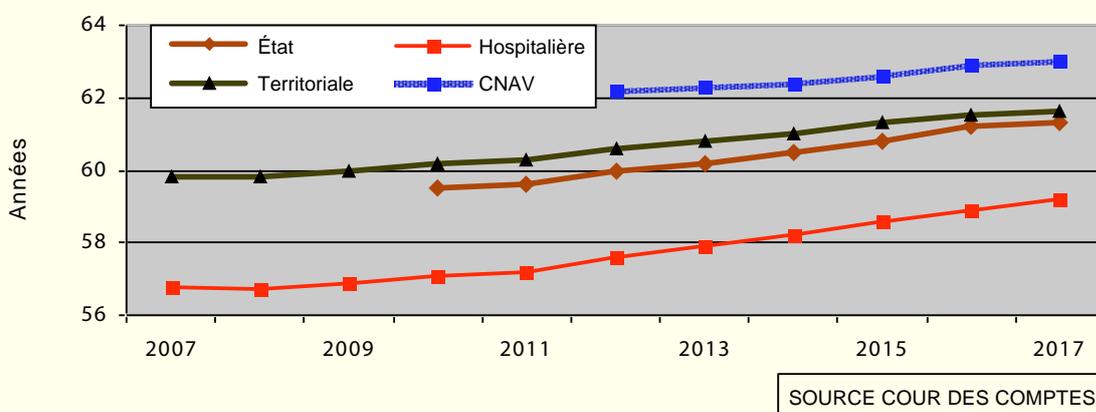
Ces chiffres décrivent un double scandale :

- des départs beaucoup plus tardifs pour les travailleurs de l'économie marchande,
- une vitesse de rattrapage quasi nulle pour les régimes très spéciaux, très faible pour les fonctionnaires (6 mois en 5 ans, à cette vitesse, il faudrait 30 ans pour atteindre la parité).

ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE DES RÉGIMES SPÉCIAUX

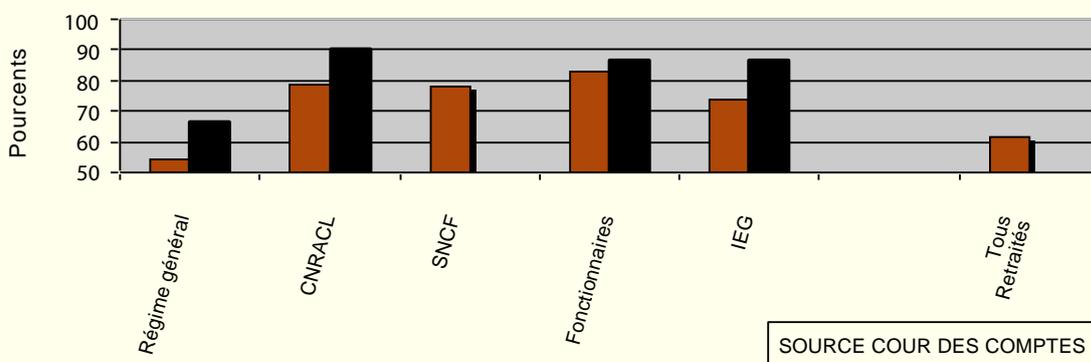


ÂGES DE DÉPART À LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES



En combinant les deux privilèges (âge de départ et montant des retraites), le retraité des Régimes Spéciaux disposera d'un « capital ressources » 2,5 fois plus élevé que celui du retraité du Régime Général.

RETRAITÉES FEMMES / RETRAITÉS HOMMES EN 2017
À droite, comparaison entre deux carrières complètes



Mais l'inégalité la plus scandaleuse frappe les femmes. Celles qui partent à la retraite après avoir effectué une carrière complète, tout en ayant mis au monde et élevé des enfants, touchent au mieux des retraites inférieures de 15 % à celles des hommes (fonctionnaires, IEG)

IL Y A ENCORE PIRE QUE LE SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS !

L'OCDE estime à 14,1 % du PIB le coût des retraites, le paramètre le plus important car c'est le « juge de paix ». En 2018, la France consacrait à ses retraités 2,7 % du PIB de plus que les quatre états « frugaux » de notre panel (Pays-Bas, Finlande, Danemark et Suède). Mais les quatre états du sud membres de la zone euro (Italie, Espagne, Portugal et Grèce) étaient encore plus généreux pour leurs retraités, leur attribuant encore 0,9 % de plus que la France.

Pour l'âge de départ effectif à la retraite, qui est en France le paramètre tabou pour les profiteurs du régime et leurs nombreux défenseurs, le COR et la Cour des Comptes l'estiment à 62,3 ans. Il est inférieur de 3,5 ans à la moyenne des pays vertueux.

Pour le niveau des cotisations retraite des travailleurs de l'économie marchande, second paramètre fondamental, en raison de son impact sur la compétitivité / prix des exportateurs, il est en France de 27,3 % des revenus bruts, contre 19 % en Allemagne et dans les quatre autres pays frugaux, et 26,1 % également pour les quatre pays du sud. Les exportateurs français et leurs travailleurs subissent donc un handicap de compétitivité / prix de 8,3 points face à leurs concurrents vertueux, et même de 1,2 points face aux européens du sud !

Rappelons qu'en économie mondialisée, c'est le coût complet du travail, incluant donc les cotisations retraites, et exprimé en monnaie internationale, qui compte. Le seul moyen de le rendre moins pénalisant est de dévaluer... C'est possible pour la Suède – et le Royaume-Uni – qui ne s'en privent pas, c'est impossible pour les membres de la zone euro. Dont les pouvoirs d'achat des travailleurs sont la « variable d'ajustement » essentielle. Ce ne sont donc pas les pays qui sont frugaux mais leurs travailleurs. Ce que nous avons décrit, c'est la querelle des pays vertueux et des cigales du Club Méditerranée.

Pour les deux paramètres fondamentaux dont dépendent la solidité financière des états (le coût des retraites et le taux des cotisations retraite), la France est dangereusement plus proche des seconds que des premiers.

Il est donc nécessaire de corriger ces dysfonctionnements majeurs au niveau européen. Mais la France améliorerait significativement sa crédibilité européenne en montrant la voie sans attendre des oukases de Bruxelles !

QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT !

Pour que toutes les énergies françaises et européennes soient concentrées sur les négociations avec les États-Unis, il faut déblayer un terrain encombré par la surenchère des promesses pré-électorales, et retrouver une crédibilité internationale bien écornée.

La reprise d'un grand projet de refonte du système de retraites serait l'assurance de six à huit mois de manœuvres politiciennes appuyées par la mobilisation de la rue (et le soutien des casseurs). Et elle aboutirait au mieux à la transformation de 42 « régimes spéciaux » en au moins autant de « régimes spécifiques ». Cela ne veut pas dire qu'on peut repousser le problème jusqu'en 2023.

Il faut au contraire avoir le courage de le régler comme tous les gouvernements, de droite et de gauche, ont su le faire depuis 2010 : par des mesures paramétriques.

- un recul d'un an de l'ensemble des âges de départ à la retraite réduirait de 0,7 % le poids des retraites sur le PIB,
- une sous-indexation de 0,6 % par an pendant neuf ans des ajustements annuels réduirait également de 0,7 % le poids des retraites sur le PIB.

Ces mesures s'adressent à deux publics différents. En soulignant que tout ce qui n'a pas été fait par recul de l'âge de départ devra l'être par sous-indexation des retraites existantes, on rendra une première importante partie des électeurs, les retraités, favorables aux mesures d'âge. Bien entendu, la bonne connaissance des systèmes existants permettrait de moduler intelligemment ces mesures paramétriques :

- prise en compte de la pénibilité et protection du pouvoir d'achat des petites retraites, quand elles constituent la seule ressource des ménages, alors que les gros revenus ont les moyens de s'assurer une retraite complémentaire par capitalisation,
- et surtout, seconde proposition choc, reconnaissance du rôle fondamental que jouent les mères de famille, en leur accordant des bonifications significatives (deux trimestres par enfant, dans la limite de quatre enfants ?). Seconde part importante des électeurs ralliée à la réforme !

Contrairement à l'image péjorative qu'agitent les partisans du statu quo ou les rêveurs d'une percée historique, il est possible, par des mesures paramétriques bien calibrées, d'atteindre un objectif 2030 doublement ambitieux :

- rejoindre le Club des pays vertueux, pour améliorer la compétitivité internationale, et la crédibilité européenne de la France,
- réduire les inégalités Public-Privé et Hommes-Femmes, sans oublier d'adopter des mesures natalistes pour freiner l'effondrement de la natalité,
- et surtout ramener les cotisations retraites du secteur privé au niveau des pays vertueux, soit - 8 points de PIB. En prouvant la réalité du retournement des priorités en faveur de la compétitivité de l'économie marchande, par une troisième proposition choc : réduction immédiate de quatre points des cotisations retraite de la seule CNAV, pour doper à la fois pouvoir d'achat et compétitivité.

Une lecture « entre les lignes » des rapports du COR, qu'aucun syndicat n'a désapprouvés, suggère que les partenaires sociaux sont partisans de mesures paramétriques. Seule nuance, les mêmes pour tous, pour conserver les avantages relatifs acquis (et les inégalités existantes). Mais une probable levée de boucliers fera alors apparaître les véritables motivations des opposants : des revendications catégorielles largement minoritaires. Possibilité d'une « bombe atomique » : donner trois mois aux négociateurs, puis bloquer les départs à la retraite (sauf pour les mères de famille) ?

